Communauté de Communes
Plateau de Lannemezan
NESTE BARONNIES BAÏSES

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 58
- présents suppléants : 1
- procurations : 11
- absents : 12
- abstentions : 10
- votants : 60

DÉLIBÉRATION n° 2018/060

L'an deux mille dix-huit et le 26 mars à 19 heures, **le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Loïg LE RUN, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

Présents suppléants : Véronique MAZOUE (remplace Claude GAYE),

Titulaires ayant donné procuration : Hervé CARRERE à Pascal LACHAUD, Jean-Claude CLARENS à Alain DUCASSE, Fabienne ROYO à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Monique MARTIN, Claude LABOGE à Bruno FOURCADE, Jacques LAUREYS à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Zoulikha CHEBBAH à Alain MAILLE, Jean-Pierre CABOS à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Guy RAYNAL.

Absents : Mesdames et Messieurs, Joëlle PEYRO, Daniel LERBEY, Elie FOURCADE, Jean-Marie DUTHU, Gilbert FOURCADE, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Joëlle VIGNEAUX, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

Objet : GEMAPI : Programme de travaux 2017

Monsieur Henri FORGUES ne participe pas au vote.

Des travaux de restauration de cours d'eau (abattage d'arbres et retrait d'embâcles sur la Petite Baïse et la Gesse) ont été engagés par les communes d'Arné et de Galan/Galez et Clarens en 2017.

Les montants des travaux sont de 17 000 € HT pour Galan, Galez et Clarens et de 10 000 € HT pour Arné.

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est transférée aux communautés de communes et les travaux doivent être réalisés cette année.

Pour finaliser la réalisation de ces travaux et pour être en concordance avec la compétence GEMAPI, Monsieur le Président propose que la communauté de communes se porte maitre d'ouvrage de ces travaux et fasse les démarches nécessaires auprès des communes et du PETR du Pays des Nestes pour récupérer les subventions déjà accordées en 2017.

Accusé de réception en préfecture
065200070787-20180326-2018-060-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Travaux végétation et retrait embâcles 2017	Communes concernées	Coût estimatif (€ HT)	Financement (€ HT)			
			AE (60%)	CD65 (10%)	CR Occitanie (10%)	Reste à charge (20%)
	Galan, Galez et Clarens	17 000	10 200	1 700	1 700	3 400
	Arné	10 000	6 000	1 000	1 000	2 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions) :

DECIDE

- D'approuver la maîtrise d'ouvrage par la CCPL des travaux de restauration identifiés sur les communes de Galan, Galez, Clarens et Arné, tel que ci-dessus indiqués, pour un montant total estimatif de 27 000 € HT, et d'autoriser la passation d'une convention avec les communes concernées,
- D'approuver le plan de financement de l'opération, tel que ci-dessus indiqué,
- De conclure une convention de mandat avec le PETR du Pays des Nestes pour déposer les dossiers réglementaires et solliciter les aides financières correspondantes auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et du Conseil Régional Occitanie
- De mandater Monsieur le Président à demander le reversement des aides financières du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées et du Conseil Régional Occitanie pour les travaux auprès du PETR du Pays des Nestes,
- De mandater Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces chantiers.

Pour copie conforme,
Le Président

C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN 65300 LANNEMEZAN

Affichée le 10 AVR. 2018

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20180326-2018-060-DE
Date de télétransmission : 09/04/2018
Date de réception préfecture : 09/04/2018